

**CONVENTION
ENTRE
LES STRUCTURES A COMPETENCE GEMAPI DU BASSIN VERSANT DE LA
BAISE**

**Mise en œuvre opérationnelle des programmes pluriannuels de gestion du
bassin versant de la Baïse**

Années 2023-2033

Entre, les deux structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations :

La Communauté de Communes Albret Communauté,

dont le siège est situé 10 place Aristide Briand à Nérac (47600)

et représentée par son Président Alain Lorenzelli,

ci-après désignée par le terme **ALBRET COMMUNAUTE**



ET

Le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents

dont le siège est situé à la mairie de Saint-Médard (32300)

et représenté par son président David Jove,

ci-après désigné par le terme **SABA**



PREAMBULE :

La Baïse est un affluent de Garonne en rive gauche. Elle est issue de la rencontre de deux cours d'eau près de Mirande dans le Gers : la Petite et la Grande Baïse, qui sont alimentés à leur source, sur le plateau de Lannemezan, par le système Neste.

En suivant une orientation Sud/Nord, elle traverse le Gers, puis finit sa course dans le Lot-et-Garonne sur la commune de Saint-Léger. Au total, elle chemine sur un linéaire de 188 km.

La Baïse est navigable à partir de Valence/Baïse.

Albret communauté exerce la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Baïse dans le département de Lot-et-Garonne (voir carte en annexe N°1) depuis 2018.

Sur sa partie navigable, La Baïse représente la masse d'eau principale du bassin versant. Elle y est alimentée par un affluent important et gérée de façon indépendante : la Gélise. De plus petites masses d'eaux, comprises dans le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Baïse lot-et-garonnaise, permettent également une alimentation en eaux depuis les coteaux de l'Albret.

Sur ce territoire, (depuis 1995) le conseil départemental était gestionnaire des berges de la rivière, en parallèle de sa remise en navigabilité. En 2008, une première Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a permis de mettre en œuvre le premier « schéma pluriannuel de préservation et de valorisation des écosystèmes de la Baïse ».

En 2018, Albret communauté prend officiellement la compétence GEMAPI sur ce Bassin versant. Un nouvel arrêté préfectoral de DIG permet à Albret communauté de déléguer la gestion de l'activité navigation sur la Baïse au conseil départemental.

Encore aujourd'hui, en 2023, les services départementaux lot-et-garonnais gèrent la partie navigation au titre de leur compétence tourisme : entretien des tirants d'eau et d'air et entretien des ouvrages liés à la navigation : quais, pontons, écluses, signalisation.

Le SABA exerce la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations sur le bassin de la Baïse dans les départements de Hautes-Pyrénées et du Gers pour le compte des communautés de communes adhérentes (voir carte en annexe N°1).

Le SABA, créé en 2016, est le fruit du regroupement de 4 structures gestionnaires de cours d'eau qui opéraient sur le bassin versant de la Baïse gersoise. Ces structures assuraient la gestion des ripisylves et des embâcles sur les cours d'eau principaux de la vallée depuis les années 70 pour certaines.

En 2018, le SABA a pris la compétence « GEMA » (items 1, 2 et 8) et a lancé la définition d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur la partie Gersoise du bassin versant de la Baïse.

En 2020, le SABA a pris la compétence « défense contre les inondations » (items 5).

En 2021, il a agrandi son territoire en incluant les communautés de communes du Plateau de Lannemezan et des Coteaux du Val d'Arros et a actualisé son PPG afin d'inclure ces nouveaux territoires.

La partie navigable de la Baïse gersoise est, comme sur sa partie lot-et-garonnaise, gérée par les services départementaux gersois au travers de leur compétence tourisme : entretien des tirants d'eau et d'air et entretien des ouvrages liés à la navigation : quais, pontons, écluses, signalisation.

Les deux collectivités, le GABA et la CCAG, sont membres de la commission locale de l'eau qui élabore actuellement le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le territoire dit « Neste et rivières de Gascogne ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la Convention

La présente convention définit les conditions de mise en œuvre des programmes de gestion des milieux aquatiques (PPG) du bassin versant de la Baïse.

De plus, la mise en œuvre des actions des PPG à l'échelle du bassin versant, de manière cohérente et coordonnée est une condition permettant l'application de l'article 6 de la délibération DL/CA/21-77 de l'Agence de l'Eau en vue de l'attribution potentielle d'une bonification d'aide qui permettrait de passer en moyenne de 30 à 50% de subventions.

Les PPG du bassin sont établis pour la période 2023–2027 ; ils ont été validés par les instances décisionnelles des signataires de cette convention :

- conseil communautaire d'Albret Communauté du 16 novembre 2022
- conseil syndical du SABA le 28 mars 2019

Ils bénéficieront d'une déclaration d'intérêt général au cours des prochains mois.

Les arrêtés préfectoraux seront alors annexés à cette convention.

La carte figurant en annexe 1 présente le bassin versant et les territoires d'intervention de chaque signataire de la présente convention.

Article 2 – Rappel des objectifs des PPG par secteurs homogènes

Objectifs communs aux deux parties du bassin versant :

- Assurer une cohérence de gestion sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin,
- Renforcer les liens avec les différents acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- Reconquérir une ripisylve fonctionnelle sur l'ensemble des cours d'eau principaux : axe Baïse et affluents principaux,
- Reconquérir la ripisylve des affluents secondaires (petit chevelu),
- Recréer des réseaux de haies,
- Promouvoir les pratiques culturales permettant de lutter contre l'érosion des sols,
- Communiquer auprès des élus et des acteurs du territoire sur l'évolution de la qualité de l'eau dans le bassin versant,
- Assurer le bon fonctionnement hydrologique et hydraulique des cours d'eau : favoriser la diversification des habitats aquatiques et terrestres,

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_069_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

- Mettre en conformité le système d'endiguement de Buzet-sur-Baïse et Thouars-sur-Garonne et ceux de Condom et l'Isle de Noé,
- Préserver, valoriser ou restaurer les milieux annexes,
- Ne pas accentuer l'anthropisation des milieux,
- Favoriser le ralentissement dynamique.

Objectifs spécifiques de la partie médiane de la Baïse et affluents :

- Etudier l'espace de mobilité de la petite Baïse,
- Inventorier les parcelles agricoles à fort risque d'érosion des sols,
- Formation de la brigade verte du syndicat à la connaissance et à la protection des espèces sensibles présentes sur le bassin versant de la Baïse,
- Inventorier et caractériser les seuils en rivières et leurs usages.
- Entretien des ouvrages de protection contre les inondations (système d'endiguement autorisé),

Objectifs spécifiques de la partie aval de la Baïse :

- Restaurer les digues et ouvrages qui constituent le système d'endiguement,
- Entretien des ouvrages de protection contre les inondations (système d'endiguement autorisé),

Article 3- Actions prioritaires

3.1. Albret communauté

Thème	Fiche action correspondante	Nom de l'action réalisable	Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL	Subventions (AEAG/CD47/Région N-A)	Autofinancement	
Gouvernance	Fiche N°1: Animer le PPG	Conserver les deux postes de techniciens rivières actuels										
	Fiche N°2 : Assurer une cohérence de gestion sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin	Pérenniser la convention passée avec le département pour leur confier la gestion de la navigation	Rencontres avec le service navigation du département									
		Renforcer les liens avec les différents acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant, notamment le producteur d'eau potable	Rencontres avec les divers acteurs de l'eau									
		Pérenniser la convention passée avec la communauté de communes du confluent et coteaux de Prayssas	Rencontres avec service GEMAPI de la CCCCCP									
	Renforcer les liens avec le SABA	Rencontre avec le SABA										
Qualité de l'eau	Fiche N°3 : Reconquérir une ripisylve fonctionnelle sur l'ensemble des cours d'eau principaux	Restaurer la ripisylve	Restaurer la ripisylve	37 200	56 400	36 000	36 000		165 600	69 000	96 600	
		Entretien la ripisylve	Entretien la ripisylve de l'axe Baïse	129 600	129 600	129 600	129 600		518 400	216 000	302 400	
		Planter de nouvelles ripisylve	Planter de nouvelles ripisylves			1320				1320	770	550
			Lancer une régénération naturelle assistée									
		Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes	Traiter les foyers d'ailanthes et d'érables négundos lors de restauration ou d'entretien de la ripisylve									
	Ne pas intervenir	Laisser la végétation évoluer naturellement sur les secteurs boisés										
Fiche N°4 : Reconquérir la ripisylve des affluents secondaires	Planter de nouvelles ripisylves	Planter de nouvelles ripisylves										
		Lancer une régénération naturelle assistée										

Thème	Fiche action correspondante	Nom de l'action réalisable	Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL	Subventions (AEAG/CD47/Région N-A)	Autofinancement	
Qualité de l'eau	Fiche N°5: Recréer un réseau de haie	Planter des haies	Planter des haies Laisser pousser des haies par non intervention									
		Gerer de façon différenciée les talus de route et les fossés	Adaptation du plan de fauche pour laisser pousser des haies par non intervention									
	Fiche N° 6 : Promouvoir les pratiques culturales permettant de lutter contre l'érosion des sols	Sensibiliser, informer les professionnels de l'agriculture sur la qualité de l'eau	Organiser des événements autour de la qualité de l'eau									
		Coordonner des actions de sensibilisation et d'information sur ces pratiques via des professionnels de l'agriculture	Organiser des événements de sensibilisation et d'information									
	Fiche N°7 : Communiquer auprès des élus et des acteurs du territoire sur l'évolution de la qualité de l'eau dans le bassin versant	Sensibiliser, informer les élus et autres acteurs sur la qualité de l'eau	Organiser des rencontres entre les différents acteurs de la qualité de l'eau									
Qualité des écosystèmes	Fiche N°8 : Assurer le bon fonctionnement hydrologique et hydraulique des cours d'eau	Sélectionner les embâcles à retirer	Sélectionner les embâcles à retirer									
		Gerer les ouvrages en travers en manipulant les organes de décharge	Rencontrer les propriétaires d'ouvrages manipulables pour discuter de leur gestion									
		Supprimer les ouvrages en travers sans usage et avec peu ou pas de valeurs patrimoniales	Supprimer les ouvrages en travers Réaliser une étude hydraulique en vue de supprimer les ouvrages en travers		12 000	12 000	30 000	18 000	72 000	42 000	30 000	
		Augmenter la rugosité du lit et des berges	Réaliser des recharges sédimentaires (en accompagnement d'effacement de petits ouvrages) Recréer un lit d'étiage à l'intérieur du lit mineur Désartificialiser le lit et les berges		18 000	36 000			54 000	9 000	45 000	
					24 000	24 000	24 000	48 000	120 000	70 000	50 000	
Qualité des écosystèmes	Fiche action N°9 :Préserver, valoriser ou restaurer les milieux annexes	Valoriser les zones humides existantes	Sensibiliser les élus Sensibiliser les scolaires Sensibiliser le grand public									
		Restaurer le bras de la république pour augmenter la reproduction naturelle du brochet commun sur ce bief	Restaurer un site propice à la fraie du brochet commun			12 000			12 000	7 000	5 000	
	Fiche N°10 : Ne pas accentuer l'anthropisation des milieux	Favoriser les aménagements de berge en génie végétal pour protéger des enjeux d'intérêt général	Favoriser les aménagements de berge en génie végétal pour protéger des enjeux d'intérêt général									
			Totaux TTC	166 800	240 000	280 200	253 680	74 160	1 014 840	455 490	559 350	

Thème	Fiche action correspondante	Nom de l'action réalisable	Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Hydraulique et inondation	Fiche N° 11 : Mettre en conformité le système d'endiguement de Baïse et Garonne	Lancer et suivre l'étude de danger du système d'endiguement	Lancer et suivre l'étude de danger du système d'endiguement	102 000				
		Signer les conventions de mise à disposition des digues avec les propriétaires	Signer les conventions de mise à disposition des digues avec les propriétaires					
	Fiche N°12 : Restaurer les digues et ouvrages qui constituent le système d'endiguement	Restaurer les tronçons de digues ruinés ou vétustes	Restaurer les tronçons de digues ruinés ou vétustes		300 000	300 000	300 000	
			Maitrise d'œuvre associée		24 000	24 000	24 000	
		Restaurer les fossés de réssuyage et leurs busages	Remplacer des busages dégradés + déboucher des busages bouchés	6 000				
			Restaurer des fossés embroussaillés	5 760				
		Aménager des deversoirs de crues	Aménager des deversoirs de crues				120 000	
		Poser des clapets anti-retours à l'embouchure de certains fossés	Poser des clapets anti-retours à l'embouchure de certains fossés			6 000	6 000	6 000
		Redimensionner et réhabiliter les ouvrages de délestage de la plaine	Redimensionner et réhabiliter les ouvrages de délestage de la plaine					180 000
			Maitrise d'œuvre associée					14 400
	Fiche N°13 : Entretien des ouvrages de protection contre les inondations (système d'endiguement autorisé)	Broyer régulièrement les digues pour permettre la surveillance et maintenir une végétation rase	Broyer régulièrement les digues pour permettre la surveillance et maintenir une végétation rase	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
			Broyer régulièrement les fossés de réssuyage pour y maintenir une végétation rase	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Fiche N°14 : Favoriser le ralentissement des eaux de ruissellement	Promouvoir les pratiques culturales favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement	Sensibiliser, Informer les professionnels de l'agriculture sur la qualité de l'eau					
			Coordonner des actions de sensibilisation et d'information sur ces pratiques via des professionnels de l'agriculture					
	Planter des haies	Planter des haies						

3.2. Le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents

Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents : Actions - Coûts - Prévisionnels.

Définition de l'action	Fiche Action	Commentaires	Quantité	Montant € TTC					Montant TOTAL €	Détails
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
Gouvernance										
Animation du territoire	FA 1	Technicien de rivières	1 poste	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000	Jours de techniciens utilisés pour partie dans les actions suivantes
Structuration administrative à l'échelle du bassin versant	FA 2	Rapprochement des structures								Réunions
Travaux										
Gestion de la ripisylve des cours d'eau principaux	FA 3	Travaux ponctuels d'abattage et d'évacuation d'embâcles	14 030 ml	19 310					299 310	Petite Baïse sur L'Isle de Noé et Lamazère
			108 383 ml		70 000					L'Auloue et la Loustère
			102 083 ml			70 000				La Baïse de Mirande à Bezolles
			108 475 ml				70 000			La Petite Baïse et la Baïsole
			105 675 ml					70 000		La Gèle et la fin de la Baïse
Gestion sélective des embâcles	FA 4	Désembâclement raisonné		8 500	20 000	20 000	20 000	20 000	88 500	Si besoin (minimum à inscrire au budget chaque année)
Restauration de la ripisylve des communes intégrées au SABA en 2016	FA 5	Travaux d'abattage et d'évacuation d'embâcles	33 590 ml	77 180					77 180	La Baïse à Beaucaire et Valence sur Baïse

Reconquête de la ripisylve des cours d'eau identifiés ME et TPME	FA 6	Communication et travaux de plantations		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	Plantations potentielles sur l'ensembles des cours d'eau principaux
Reconnexion de l'ancien lit de la Baïse au lieu-dit Pégut à l'Isle de Noé	FA 7	Voir fiche action		5 000					5 000	Commune de l'Isle de Noé
Suppression de la passerelle sur la Grande Baïse au lieu-dit Carole à l'Isle de Noé	FA 8	Voir fiche action				7 500			7 500	Commune de l'Isle de Noé
Actions expérimentales										
Expérimentation de diversification des habitats piscicoles en secteur lentique	FA 9	Expérimentation à définir avec la Fédération de Pêche du Gers					Etude	travaux		Etude : jours de technicien - travaux : jours équipe + technicien - lieu : Saint Jean Poutge
Expérimentation de diversification des habitats piscicoles en secteur lotique dégradé	FA 10	Expérimentation à définir avec la Fédération de Pêche du Gers						Etude	travaux	Etude : jours de technicien - travaux : jours équipe + technicien - lieu - Sainte Aurence Cazaux
Animations										
Reconquête de la végétation sur l'ensemble des ruisseaux du bassin versant	FA 11	Communication		jours de technicien	jours de technicien	500	500	500	1 500	Réunions d'information à destination des élus et des agriculteurs
Promotion de techniques culturales plus adaptées pour lutter contre l'érosion des sols	FA 12	Communication				1 000	1 000	1 000	3 000	Réunions d'information à destination des élus et des agriculteurs

Promotion de l'utilisation des techniques de génie végétal lors de réalisation de réparation de berges	FA 13	Communication								Interventions du technicien au cas par cas
Préservation de zones humides	FA 14	Communication								Partenariat avec l'Adasea 32
Etudes complémentaires										
Diagnostic sur les nouveaux territoires du syndicat	FA 15	Etudes			jours de technicien	jours de technicien				Diagnostic réalisé par le technicien du syndicat
Etude sur l'espace de mobilité de la Petite Baïse	FA 16	Etude collective					70 000		70 000	Etude réalisée par bureau d'étude - maîtrise d'ouvrage partagée avec cdc 65

BUDGET GLOBAL	175 990	156 000	165 000	227 500	157 500	881 990
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

N.B : les parties grisées n'impliquent pas de dépenses financières

Article 4 - Engagements des signataires

Les structures signataires de la présente convention, s'engagent à mettre en œuvre le PPG en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

A la date de signature de la convention, les missions d'animation et le suivi technique du PPG sont assurés au sein des structures signataires par :

- Albret communauté : 2 ETP
- SABA : 1 ETP + une équipe en régie

Elles s'engagent à renforcer les liens qui existent entre elles et à communiquer entre elles sur les actions prévues. Certaines actions d'animation pourraient être menées de concert par les deux structures.

Les structures s'engagent également à mener un nouveau travail de concertation à la fin de la mise en œuvre des PPG en cours dans le but d'élaborer un programme d'actions commun.

Article 5 - Suivi et évaluation

La mise en œuvre du PPG est suivie par un comité de pilotage dont la composition et les missions sont définies en accord avec l'ensemble des partenaires (composition en annexe 2) ; Il se réunit à minima une fois par an, pour acter des actions réalisées et programmer celles à venir.

Un tableau de bord de suivi du PPG est établi et actualisé annuellement.

Ce tableau de bord permet de vérifier que l'avancement des actions conduites par les signataires est conforme aux prévisions, sauf situation particulière à partager lors du Comité de pilotage.

Il permet à l'Agence de l'eau de confirmer le niveau de financement des programmations qui lui sont présentées.

Article 6- Dénonciation de la convention

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties signataires, notamment en cas d'inexécution des actions du PPG et du non-respect des engagements pris.

Article 7- Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est applicable jusqu'à la date de fin de la déclaration d'intérêt général, y compris son renouvellement, c'est-à-dire 2033.

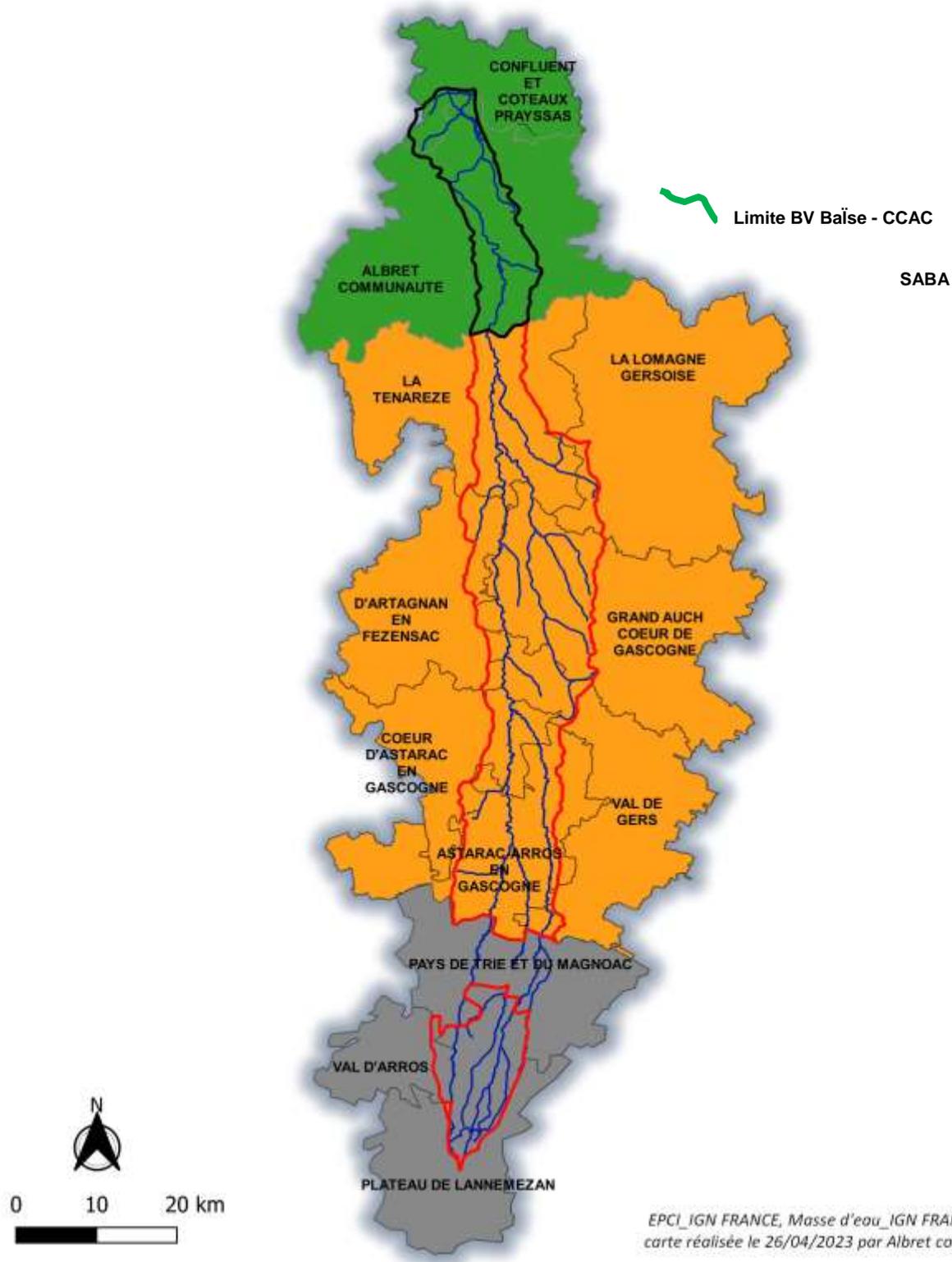
Fait en x exemplaires, à xx le

Alain LORENZELLI, Président d'Albret communauté	David JOVE, Président du SABA
--	--------------------------------------

Annexe 1 – Carte de présentation du bassin versant et des territoires d'intervention des signataires

Légende :

-  BV Baïse sur le territoire d'Albret communauté
-  Lot-et-Garonne (47)
-  BV Baïse sur le territoire du SABA
-  Gers (32)
-  Masse d'eau
-  Hautes-Pyrénées (65)



Annexe 2 – Composition du comité de pilotage

Le COPIL sera composé des partenaires techniques et financiers suivants :

- Présidents du SABA et vice-Président en charge de l'Environnement de la CCAC,
- Techniciens rivières des deux structures,
- Cellule d'Animation Territorial pour l'Eau et les Rivières du Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées,
- Agence de l'eau Adour-Garonne, agence de Toulouse,
- Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées.